UN LIBRARY
OCT - 6 1980
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE GENERALE

Distr.
GENERALE

A/35/410
16 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Assistance aux réfugiés au Soudan

Rapport du Secrétaire général

1. Dans sa lettre du 5 avril 1980, S. Exc. M. Abel Alier, Vice-Président de la République démocratique du Soudan, a prié le Secrétaire général d'envoyer au Soudan une mission des Nations Unies pour évaluer les besoins des réfugiés dans ce pays. Cette demande faisait suite à la décision prise par le gouvernement de convoquer à Khartoum, le 20 juin 1980, une conférence internationale sur le problème des réfugiés.

2. Dans sa résolution 1980/10 du 25 avril 1980, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'envoyer au Soudan une mission interinstitutions en vue d'évaluer les besoins et l'ampleur de l'aide nécessaire pour financer les programmes de secours et de réinstallation en faveur des réfugiés, et de faire rapport au Conseil à sa première session ordinaire de 1981.

3. Comme suite à la demande du Vice-Président du Soudan et à celle du Conseil économique et social, le Secrétaire général a pris des dispositions pour qu'une mission se rende au Soudan en juin 1980 aux fins de consultations avec le gouvernement. Le rapport de la mission, qui est annexé au présent document, décrit la position économique et financière du pays, donne une liste des besoins du gouvernement à satisfaire en priorité pour redresser la situation difficile créée par les réfugiés et énumère les besoins en assistance technique ainsi que les projets et programmes nécessaires pour renforcer l'infrastructure économique et sociale du pays.

4. Dans sa résolution 1980/45 du 23 juillet 1980, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le rapport de la mission qui s'était rendue au Soudan soit publié sans délai et soit soumis à l'Assemblée générale pour examen à sa trente-cinquième session.

---

* A/35/150.

ANNEXE

Rapport de la mission au Soudan

(12-22 juin 1980)

TABLE DES MATIERES

		Paragraphes	Pages
I.	INTRODUCTION	1 - 5	3
II.	RESUME DES PRINCIPALES CONSTATATIONS	6 - 14	4
III.	SITUATION GENERALE	15 - 21	6
IV.	LES REFUGIES AU SOUDAN	22 - 34	8
V.	RECAPITULATION DE L'ASSISTANCE NECESSAIRE	35 - 37	11
VI.	ASSISTANCE NECESSAIRE	38 - 163	13
	A. Aide humanitaire d'urgence	39 - 91	13
	1. Projets d'installation de réfugiés	39 - 75	13
	2. Aide alimentaire	76 - 87	20
	3. Action sociale/services sociaux	88 - 91	23
	B. Assistance d'urgence au développement en vue de renforcer l'infrastructure économique et sociale du pays	92 - 163	25
	1. Enseignement et formation	93 - 116	25
	2. Santé	117 - 138	30
	3. Agriculture	139 - 148	35
	4. Assistance technique, avant exécution des projets, à la planification sectorielle et à la conception finale des projets du Comité national d'aide aux réfugiés	149 - 163	37
	5. Liste des projets de développement accéléré dont le Gouvernement soudanais est en train d'établir les coûts	-	44

/...

TABLE DES MATIERES (suite)

Pages

APPENDICES

I. Assistance internationale au programme en faveur des réfugiés au Soudan 45

II. Organigramme 47

III. Carte du Soudan indiquant les emplacements de projets d'établissement de réfugiés 48

/...

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 1980/10 du 25 avril 1980, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, agissant en coopération avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, d'envoyer au Soudan une mission inter-institutions en vue d'évaluer les besoins et l'ampleur de l'aide nécessaire pour financer les programmes de secours et de réinstallation en faveur des réfugiés, et de faire rapport au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1981.

2. Comme suite à cette demande, le Secrétaire général a pris des dispositions pour qu'une mission se rende au Soudan du 12 au 22 juin 1980 afin d'évaluer la situation et, en consultation avec le gouvernement, de déterminer les besoins urgents et de recommander un programme d'assistance global pour faire face à ces problèmes. La mission était composée de représentants de l'Organisation des Nations Unies, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la santé, de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, de la Commission économique pour l'Afrique et du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. La mission était dirigée par M. Ilter Turkmen, Sous-Secrétaire général et Représentant spécial du Secrétaire général pour les affaires humanitaires en Asie du Sud-Est.

3. La mission a été accueillie par le Vice-Président de la République, S. Exc. Sayed Abel Alier, ainsi que par le Commissaire aux réfugiés, S. Exc. M. Abdel Rahman Ahmed El Bashir; ces deux personnalités ont souligné l'ampleur du problème des réfugiés, ses effets défavorables sur les services gouvernementaux et la nécessité urgente d'une aide internationale. La mission s'est également entretenue avec le Ministre des finances, S. Exc. Badr El Din Suleiman, ainsi qu'avec les commissaires de la province orientale et de la province de la mer Rouge. Au cours de son séjour au Soudan, la mission a tenu régulièrement des réunions avec les autorités représentant la plupart des départements gouvernementaux qui s'occupent des réfugiés, avec les directeurs de projets entrepris dans le cadre des programmes de réinstallation et avec le Comité technique soudanais pour les réfugiés.

4. La mission s'est divisée en deux groupes afin de visiter les installations de réfugiés dans le sud et dans les provinces orientales, où se trouvent les plus grandes concentrations de réfugiés.

5. La mission tient à marquer sa gratitude au Gouvernement soudanais pour l'aide qu'il lui a apportée. Il a pris les dispositions nécessaires, notamment en matière de transports aériens et terrestres, pour que les membres de la mission puissent se rendre dans différentes parties du pays. La mission désire également exprimer sa reconnaissance aux représentants des organismes et institutions des Nations Unies en poste au Soudan pour l'aide précieuse qu'elle a reçue d'eux.

II. RESUME DES PRINCIPALES CONSTATATIONS

6. Le Soudan se heurte à l'énorme problème que constitue la présence sur son territoire d'une population de réfugiés que le gouvernement estimait à 441 000 personnes en janvier 1980. La majorité de ces réfugiés provient d'Ethiopie, bien que l'on compte également nombre de personnes en provenance de l'Ouganda, du Tchad et du Zaïre.

7. En raison des contraintes sérieuses qui pèsent sur l'économie soudanaise et de la lourde charge de la dette extérieure, le gouvernement a des difficultés à fournir des services sociaux normaux à sa propre population, et à plus forte raison à en prévoir d'autres pour un nombre important de réfugiés. Les réfugiés de la province orientale représentent une charge particulièrement lourde.

8. Une assistance substantielle a été fournie au programme des réfugiés au Soudan par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, du Programme alimentaire mondial et d'institutions bénévoles. On trouvera à l'appendice I un état de l'assistance internationale actuellement fournie au programme des réfugiés au Soudan.

9. Le HCR et le PAM ont secondé activement le gouvernement dans ses efforts en vue d'assister les réfugiés et de rechercher, dans une certaine mesure, des solutions plus durables; toutefois, une part considérable des besoins des réfugiés, particulièrement de ceux qui se sont installés spontanément dans les zones rurales et urbaines, reste insatisfaite. Il faut donc trouver des solutions plus radicales et à plus long terme mettant en jeu des programmes orientés vers le développement.

10. La mission a constaté que le gouvernement a pour politique de mettre au point des plans et programmes à long terme qui, allant au-delà des secours et d'une assistance humanitaire, encouragent les réfugiés à s'intégrer à des communautés économiquement viables et à en devenir des membres productifs et capables de subvenir à leurs propres besoins. La mission est d'avis que cette politique devrait bénéficier du soutien total de la communauté internationale.

11. Les principaux éléments de cette politique sont les projets de réinstallation. Le gouvernement espère avoir installé 98 000 réfugiés à la fin 1980 dans des communautés rurales déjà existantes ou prévues. En outre, le gouvernement compte installer en 1981-1982 plus de 100 000 réfugiés d'origine paysanne et créer des établissements humains semi-urbains qui feront partie intégrante des villes. Les réfugiés vivant en milieu urbain garderont leur emploi dans les villes mais seront réinstallés en milieu semi-urbain où ils disposeront de logements adéquats, de services sociaux, d'eau potable et, si possible, d'électricité.

12. La politique de création d'installations de réfugiés doit être planifiée avec soin et conçue dans un cadre de développement à long terme. C'est pourquoi la mission tient à souligner qu'il faut apporter d'urgence un appui financier et technique aux études de faisabilité afin que le gouvernement soit mieux à même de mettre au point des stratégies fondées sur le rapport coût-efficacité et de planifier et localiser les nouveaux établissements humains dans le cadre du programme global du développement rural et urbain. La mission recommande également que tous les services gouvernementaux et organismes coopérateurs intéressés examinent, s'il y a lieu, des études détaillées des sites envisagés ainsi que des plans d'aménagement complets avant de procéder à la création de nouvelles colonies de peuplement.

13. Dans le cadre à la fois des programmes actuels d'assistance et des projets de réinstallation, il importe de renforcer d'urgence l'infrastructure et les services publics dans le domaine de l'enseignement, de la formation, de la santé et de l'agriculture.

14. L'assistance nécessaire aux programmes proposés par le Gouvernement soudanais est décrite ci-après. Son coût pourrait être réduit si un taux de change plus favorable a/ était consenti aux programmes d'assistance humanitaire, et la mission en a discuté avec les autorités gouvernementales.

	(En dollars des Etats-Unis)
Assistance humanitaire d'urgence	140 427 070
Assistance d'urgence au développement en vue de renforcer l'infrastructure économique et sociale du pays	88 135 766
Assistance à la planification sectorielle avant exécution des programmes	741 000
Total	229 303 836

a/ La monnaie du Soudan est la livre soudanaise; une livre soudanaise vaut deux dollars des Etats-Unis.

/...

III. SITUATION GENERALE

15. Le Soudan, dont le territoire a une superficie de 2 505 813 km^2, est le plus grand pays d'Afrique et il se place au dixième rang à l'échelle mondiale. Il a des frontières communes avec huit pays : l'Egypte et la Jamahiriya arabe libyenne au nord; l'Ethiopie à l'est; le Kenya, l'Ouganda et le Zaïre au sud; la République centrafricaine et le Tchad à l'ouest. Sa population est estimée à 17 832 000 habitants selon les statistiques officielles. Le développement économique du Soudan dépend de l'utilisation du potentiel d'irrigation offert par les bassins fluviaux du Nil Blanc et du Nil Bleu qui ont leurs sources respectives au sud et à l'est et coulent en direction du nord vers l'Egypte. Le potentiel agricole est considérable et le gouvernement s'efforce d'exploiter cette richesse.

16. Le Soudan est classé parmi 25 pays les moins avancés, son produit national brut par habitant a été estimé à 300 dollars en 1979, l'agriculture représentant 40 p. 100 du produit intérieur brut et utilisant 80 p. 100 de la main-d'oeuvre employée.

17. La production de coton, la principale culture d'exportation du Soudan, n'a été que de 672 000 balles pour la saison 1978/79, ce qui représente une baisse de 28 p. 100 par rapport à la saison précédente. Cette baisse de la production cotonnière, ainsi que de celle d'arachide et de sésame, est imputable aux graves inondations de juillet 1978 qui ont touché le projet de Gezira, au sud de Khartoum. Les inondations on retardé les plantations, et les récoltes sont arrivées à maturité au moment où la main-d'oeuvre locale était déjà occupée, au maximum de sa capacité, à la récolte de blé. La baisse de production cotonnière est arrivée à un moment particulièrement critique. Les hausses du prix du pétrole pendant l'été de 1979 avaient fait augmenter le prix des fibres synthétiques, ce qui donnait au coton un bon avantage concurrentiel et stimulait la demande. Malheureusement, le Soudan n'a pu profiter de cette situation en septembre 1979, car il ne lui restait plus de coton de bonne qualité. Il semble improbable à court terme que les prix du coton se maintiennent comme on l'avait d'abord cru.

18. Le budget pour l'exercice commençant le 1er juillet 1979 prévoit une augmentation des recettes de 32 p. 100 par rapport à l'exercice antérieur, soit 908,4 millions de livres soudanaises pour 1979/80, contre 686,1 millions en 1978/79. On estime qu'il en résultera un excédent budgétaire de 91,7 millions de livres qui pourront être consacrées au développement.

19. En ce qui concerne les dépenses, tant le budget de fonctionnement que le budget d'investissement enregistrent des augmentations par rapport à l'exercice précédent, les dépenses ordinaires devant augmenter d'environ 24 p. 100, passant ainsi de 699,1 millions de livres à 816,7 millions. En ce qui concerne le budget d'investissement, l'agriculture a la priorité (89 millions de livres), suivie par l'industrie (48 millions), les transports et communications (48 millions),

les services (40 millions) et divers projets de développement régional (33 millions). Les sommes affectées aux transports et communications n'ont pratiquement pas varié d'un exercice à l'autre. Cependant, les sommes consacrées à l'industrie ont doublé et celles qui vont à l'agriculture sont en hausse de 68 p. 100.

20. La situation relative aux réserves en devises est grave en raison des hausses mondiales du prix des importations, en particulier du pétrole brut et des produits pétroliers, qui, chiffrées à environ 110 millions de livres soudanaises, absorbent 40 p. 100 des recettes en devises assurées par les exportations. La situation financière du Soudan est rendue encore plus difficile par le paiement d'intérêts dus sur des emprunts contractés à court terme, dont il devient urgent de réaménager le calendrier des échéances. Les chiffres publiés en juin 1979 montrent que la dette extérieure du pays s'élevait à la fin de 1978 à 2,1 milliards de dollars, contre 1,8 milliard de dollars à la fin de 1977. Sur ce montant, de 500 à 600 millions de dollars venaient de prêts commerciaux, 290 millions de dollars de crédits fournisseur, 400 millions de dollars de prêts accordés par des institutions multilatérales et 850 millions de dollars de prêts bilatéraux. D'autres informations publiées durant le troisième trimestre de 1979 indiquent un encours de la dette de près de 2,5 milliards de dollars, avec des intérêts payables sur environ 850 millions. Les exportations devraient apporter 273 millions de livres soudanaises de recettes en devises, somme pour laquelle le coton contribuerait pour 90 millions de livres, la gomme arabique pour 62 millions, les arachides pour 44 millions, les oléagineux pour 33 millions et le sésame pour 27 millions.

21. En raison de l'insuffisance des exportations et des recettes en devises, il faut prévoir une aide internationale sous forme de dons et de prêts à des conditions de faveur pour que le Soudan puisse répondre à ses besoins de développement et venir à bout de difficultés encore aggravées par l'afflux d'environ 500 000 réfugiés qui mettent à contribution une infrastructure et des services gouvernementaux déjà surchargés.

IV. LES REFUGIES AU SOUDAN

22. Pour le Soudan, le problème des réfugiés originaires des pays voisins remonte à 1965, date à laquelle la première vague est arrivée du Congo (aujourd'hui Zaïre) dans la région d'Equatoria, située dans le Soudan méridional. Elle y a bientôt été suivie, en 1968, d'une autre vague qui a porté le nombre total des réfugiés à 9 000, dont 5 000 sont restés dans le pays et ont été installés à Rajaf dans l'Equatoria.

23. L'année 1967 a vu le début de la première arrivée en masse de réfugiés à la frontière orientale. Au mois de mars de cette année-là, 30 000 réfugiés ont franchi la frontière près de la ville de Kassala. D'autres vagues se sont succédé dans les années qui ont suivi. Les réfugiés ont bientôt afflué de toutes parts : à travers la province de la mer Rouge, à travers les zones rurales de la province de Kassala, la route de Hamdaeit et de Wad El Kileiw à la limite du district de Gedaref et, plus tard (en 1978 et 1979), dans la province du Nil Bleu, puis par de nouvelles routes, plus au sud, dans les provinces du Haut Nil et de Jonglei dans la région méridionale.

24. Dans le Soudan occidental, des réfugiés originaires du Tchad ont franchi la frontière pendant la période 1970-1974, et 7 000 environ se sont installés parmi la population locale dans le district de Geneina. En 1979, 400 nouveaux réfugiés sont arrivés et se sont fixés à Geneina et Kabkabiya.

25. La région de l'Equatoria a connu en 1972 un nouvel afflux de réfugiés originaires d'Ouganda, et 4 000 d'entre eux ont demandé asile. En 1979, la chute du gouvernement Amin a provoqué la fuite de 39 000 Ougandais dans les zones occidentales et orientales de l'Equatoria. Les troubles ont également provoqué le retour de 60 000 Soudanais qui résidaient en Ouganda et ont été obligés de fuir vers leur pays d'origine.

26. Ces vagues successives de réfugiés venus depuis 15 ans de quatre des huit pays limitrophes du Soudan ont abouti à la présence sur ce territoire de près d'un demi-million de réfugiés. Les frontières internationales ont laissé passer des réfugiés d'origines ethniques et de traditions culturelles différentes. Des groupes tribaux de paysans et pasteurs, des femmes, des enfants et des vieillards, des handicapés et des orphelins se sont dispersés sur de larges zones du territoire. Les réfugiés d'origine citadine, qui comptent un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes sont allés s'installer dans les villes de Kassala, Gedaref, Port-Soudan, Wad Medani, dans les trois villes et banlieues de la province de Khartoum et à Juba, dans la région méridionale. Ils sont allés vers les villes à la recherche d'établissements d'enseignement, de possibilités d'emploi et de documents de voyage.

27. Dès la première vague, les réfugiés ont été traités par le peuple et le Gouvernement soudanais avec générosité et compréhension. La politique du gouvernement a respecté, dès le départ, l'esprit des conventions internationales et régionales. En 1972, le gouvernement a ratifié les instruments internationaux relatifs aux réfugiés : la Convention de 1951, le Protocole de 1967 et la Convention

de l'OUA de 1969. L'esprit et les principes de ces conventions sont consacrés par la législation locale, à savoir la Loi sur le droit d'asile de 1974. Au cours des années, un certain nombre d'établissements permanents ont été créés dans des localités éloignées des frontières.

28. Avec l'aide du HCR, le gouvernement a mis en place un certain nombre d'établissements pour aider les réfugiés à subvenir à leurs propres besoins. Parmi ceux-ci il faut citer les établissements de Rajaf pour les réfugiés zaïrois et les complexes de Qala-en-Nahal, Suki, Um Gargur, Karkora, Abu Rakahm et KM 26 à Halfa, destinés aux réfugiés originaires d'Ethiopie.

29. A Rajaf et dans les six villages de l'établissement de Qala-en-Nahal, les réfugiés sont devenus autosuffisants et le gouvernement fournit les services d'enseignement, de santé, d'approvisionnement en eau et d'administration. D'autres projets demandent encore à être renforcés afin de parvenir à l'autosuffisance.

30. L'aide destinée à la création d'établissements pour réfugiés provient principalement de deux sources : le HCR et le Programme alimentaire mondial. Les fonds du HCR sont consacrés au transfert des réfugiés, à la construction de logements et de l'infrastructure nécessaire dans les établissements. Les réfugiés bénéficient de distribution de vivres pendant une période dont la durée varie selon les situations. Des organisations bénévoles ont apporté une aide en matière de secours et de santé. Au 1er janvier 1980, la situation des réfugiés au Soudan se présentait comme suit :

Nombre de réfugiés au Soudan
au 1er janvier 1980

Nombre total de réfugiés au Soudan : 441 000
Ventilation par nationalité et pays d'origine :

Ethiopiens :	390 000	Erythréens	± 360 000
		Non-Erythréens	± 30 000
Ougandais :	39 000		
Zaïrois :	5 000		
Tchadiens :	7 000		

Ventilation par lieu d'installation au Soudan :

Province de la mer Rouge	35 000
Province de Kassala	250 000
Province du Nil Bleu	15 000
Province de Khartoum	40 000
Autres villes du Nord	30 000
Sud	44 000
Darfur	7 000

N.B. Les réfugiés récemment arrivés dans les provinces de Kassala, du Nil Bleu, du Haut Nil et de Jonglei ne sont pas comptés.

Source : "1980 : Année des réfugiés au Soudan", Mission permanente du Soudan, Genève.

/...

31. Pour faire face aux problèmes complexes que pose au Soudan la présence de près d'un demi-million de réfugiés à l'intérieur de ses frontières, un Comité national d'aide aux réfugiés a été créé par décret présidentiel. Ce comité a été placé sous la présidence de M. Sayed Abel Aleir, vice-président du Soudan; cinq sous-comités ont été ensuite constitués : pour les appels de fonds, l'information, la préparation et le financement des projets, la préparation de la Conférence internationale sur les réfugiés, et la coordination. Un comité technique a également été créé pour identifier les projets et programmes à soumettre aux pays donateurs et aux organisations internationales, y compris les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions bénévoles. (L'organigramme du Bureau du Commissaire aux réfugiés se trouve à l'appendice II.)

32. La réalisation la plus récente de ce comité a été la tenue à Khartoum, du 20 au 22 juin 1980, de la Conférence internationale sur les réfugiés, suivie par de nombreux participants. Les résolutions adoptées à cette conférence vont dans le sens des efforts réalisés par le Gouvernement soudanais pour :

a) Décourager l'installation de squatters et accueillir tous les réfugiés, ruraux ou urbains, dans des établissements de type classique équipés de services d'infrastructure qui leur permettent de subvenir à leurs propres besoins;

b) Proposer des solutions aux problèmes des réfugiés urbains, en particulier des jeunes qui doivent être placés dans des écoles ou des centres de formation professionnelle;

c) Répondre spécialement aux besoins d'un nombre croissant d'orphelins, de veuves et de réfugiés âgés ou handicapés qui ne peuvent se suffire à eux-mêmes;

d) Lancer des programmes à long terme de formation des réfugiés et d'intégration des communautés dans le plan global de développement des régions voisines, en vue d'unifier les services et de maintenir des relations harmonieuses entre réfugiés et population locale.

33. Dans ses résolutions, la Conférence, reconnaissant que le Soudan est l'un des pays les moins avancés et que la présence et l'entrée dans son territoire d'un nombre sans cesse croissant de réfugiés pèsent lourdement sur ses ressources limitées, a fait à nouveau appel aux gouvernements donateurs, aux institutions spécialisées, à d'autres organisations internationales et aux institutions bénévoles pour qu'ils fournissent une aide financière aussi importante que possible aux personnes réfugiées au Soudan.

34. En conséquence, la Conférence a instamment prié la communauté internationale de fournir, que ce soit au niveau international ou bilatéral, une aide au développement du Soudan qui vienne s'ajouter à celle qui est habituellement fournie dans le cadre des programmes d'assistance.

V. RECAPITULATION DE L'ASSISTANCE NECESSAIRE

35. D'après les estimations du gouvernement, 230 millions de dollars seraient nécessaires au titre du programme d'assistance pour faire face à la situation exceptionnelle dans laquelle le Soudan se trouve aujourd'hui par suite de la présence sur son territoire d'environ 500 000 réfugiés, dont une grande partie se trouvent concentrés dans des communautés de squatters et dans les zones urbaines, créant ainsi des conditions sociales explosives et des problèmes de sécurité et d'hygiène. Du fait de cette lourde et insupportable charge qui pèse sur une infrastructure et des services publics déjà insuffisants, une tendance préoccupante se manifeste chez les contribuables soudanais, à savoir un ressentiment croissant à l'égard des réfugiés, état de choses qui appelle d'urgence des mesures de grande envergure pour résoudre le problème ainsi posé.

36. En raison des sévères restrictions budgétaires déjà mentionnées, le Gouvernement soudanais demande à la communauté internationale qu'elle lui fournisse des subventions pour financer la totalité d'un programme d'urgence à l'intention des réfugiés, y compris les dépenses courantes de fonctionnement pendant trois ans. Le financement des dépenses de fonctionnement devrait être réexaminé au cours de la troisième année d'exécution du programme pour déterminer si les conditions économiques existant alors ne permettraient pas au gouvernement d'en assumer une partie.

37. Le Gouvernement soudanais fait face avec détermination et ténacité à l'énorme tâche consistant à exécuter des programmes de réadaptation, d'installation et de développement communautaire tout en prenant des mesures en vue de renforcer l'infrastructure et les services publics tels que les hôpitaux et l'enseignement primaire dans les zones où la présence de réfugiés pose des problèmes. Ces efforts humanitaires contribuent à la stabilité de la région et devraient être largement appuyés par la communauté internationale. On trouvera au tableau 1 des détails sur le programme d'assistance proposé.

Tableau 1

Récapitulation du programme

(y compris, le cas échéant, les dépenses d'équipement et les dépenses courantes pour trois ans, en dollars des Etats-Unis)

	Projets d'action immédiate	Projets de développement accéléré
Aide humanitaire d'urgence		
Projets d'installation de réfugiés	122 427 070$	
Aide alimentaire	18 000 000	
Action sociale/services sociaux		A l'étude
Aide d'urgence au développement pour renforcer l'infrastructure économique et sociale du pays		
Enseignement et formation	35 114 476	
Santé	21 843 290	
Agriculture	31 178 000	
Transports		A l'étude
Industrie		A l'étude
Aide à la planification sectorielle préalable à l'exécution des projets	741 000	
Total pour l'ensemble du programme :	229 303 836$	

/...

VI. ASSISTANCE NECESSAIRE

38. Les projets suivants, établis à partir des études et évaluations des côûts effectuées par le Gouvernement soudanais et présentés en quatre volumes à la Conférence internationale sur les réfugiés, le 20 juin 1980, non seulement reprennent les indications données dans la liste originale des demandes du gouvernement, mais prévoient en outre des activités complémentaires, des activités d'assistance à la planification sectorielle préalable à l'exécution des projets et le travail d'élaboration des projets.

A. Aide humanitaire d'urgence

1. Projets d'installation de réfugiés

Etat d'avancement du programme

39. Depuis 1968, le HCR aide le Gouvernement soudanais à chercher des solutions durables au problème des réfugiés en effectuant le transfert de ceux-ci des camps provisoires à de nouveaux emplacements et en leur fournissant des abris et des services médicaux et éducatifs. Il continue à leur apporter une assistance en créant une infrastructure de base pour les communautés, en assurant l'entretien des services publics, l'exercice d'activités agricoles, en fournissant des services d'orientation, des services administratifs d'appoint, des bourses et d'autres types d'aide complémentaire sous la forme de programmes à court terme.

40. Le programme est maintenant axé sur le développement tant au niveau communautaire qu'au niveau régional, de nouveaux efforts étant nécessaires pour renforcer les services publics au niveau régional pour qu'ils soient plus utiles tant aux réfugiés qu'à la population soudanaise.

41. Tous les réfugiés seront vraisemblablement établis dans quatre types de communautés.

Communautés à la périphérie des villes

42. Elles feront partie intégrante des villes. Les réfugiés qui vivent dans ces dernières y conserveront leur emploi mais seront installés dans les communautés urbaines de réfugiés, où ils disposeront de logements appropriés, de services sociaux, d'eau potable et, si possible, d'électricité.

43. Les communautés à créer à la périphérie des villes sont les suivantes :

1.	Communauté de Gedaref nord-est (Dar es-Salam) :	12 000 réfugiés
2.	Communauté de Tawawa (Gedaref est) :	11 000 réfugiés
3.	Communauté de Port-Soudan (ouest) :	9 000 réfugiés
4.	Communauté de Asutruba 1 (Port-Soudan) :	4 000 réfugiés
5.	Communauté de Asutruba 2 (Port-Soudan) :	9 000 réfugiés
		45 000 réfugiés

/...

Etablissements ruraux sur des terres agricoles

44. Dans cette catégorie d'établissements, chaque famille se verra attribuer une maison de type traditionnel de 12,5 m^2. L'eau potable y sera fournie et les services d'enseignement et de santé y seront organisés par le Gouvernement soudanais, le HCR et des organisations non gouvernementales (principalement le Croissant-rouge soudanais). Un terrain de cinq à dix feddans b/ sera attribué à chaque famille. (Le gouvernement aidera les réfugiés en dotant chaque établissement de tracteurs pour les labours.)

45. Pour la plupart des établissements agricoles, on choisira des zones pourvues de terres fertiles où les précipitations permettent des cultures pluviales. Les principales cultures seront celles de blé dur, de sorgho et de sésame.

46. Dans cette catégorie rentrent deux types d'établissements :

Etablissements existants

Abou Rakham No 1	:	4 000 réfugiés
Abou Rakham No 2	:	4 000 réfugiés
Karkora	:	1 012 réfugiés
Total	:	9 012 réfugiés

Nouveaux établissements à terres pluviales à créer

Etablissement de Abbouda (1981)	:	6 000 réfugiés
Agadi (1981)	:	15 000 réfugiés
Mafaza (1981)	:	5 000 réfugiés
Marafit (1981)	:	10 000 réfugiés
Qala Nahal (1982)	:	15 000 réfugiés
Oum Ali (1981)	:	6 000 réfugiés
Oum Rakoba (1981)	:	2 000 réfugiés
Showak (1981)	:	5 000 réfugiés
		64 000 réfugiés

b/ 1 feddan = 0,42 ha.

/...

Etablissements où est pratiquée la culture des légumes et des plantes fourragères

47. Dans les futurs établissements de Lidwgawi I et II (15 000 réfugiés), Goz Rajab (5 000 réfugiés) et Kilo 20 (6 000 réfugiés), on attribuera à chaque famille une parcelle de 1,2 feddan, qui sera irriguée en vue de la culture des légumes et/ou du fourrage. En outre, chaque famille recevra une vache, trois moutons et six poulets. On cherche ainsi à compléter la ration alimentaire des réfugiés et à leur permettre d'arrondir leurs revenus par la vente de leurs denrées alimentaires et de leurs produits et animaux de basse-cour excédentaires. Les salaires qui leur seront versés au titre de vastes programmes agricoles existants constitueront pour eux une source de revenus complémentaire.

48. Les établissements ci-après rentrent également dans cette catégorie :

Etablissements existants

Khashm-El-Girba	:	6 340 réfugiés
Km. 7 (projet de Souki)	:	3 000 réfugiés
Km. 26 (projet de Halfa)	:	6 000 réfugiés
Communauté urbaine de Fao (Projet d'irrigation de Rahad)	:	4 000 réfugiés
		19 340 réfugiés

Autres établissements

49. Un groupe de réfugiés en provenance de la côte sera installé près de Souakin (5 000 réfugiés). Groupés en semi-coopérative, ils se livreront à la pêche et quelques-uns soumettront leurs prises à un traitement (séchage, salaison).

Répartition des réfugiés

50. Sur près de 500 000 réfugiés, 62 000 se trouvent actuellement dans des établissements rentrant dans le cadre d'un programme et, d'ici à la fin de 1980, les autorités espèrent pouvoir en loger 98 000 autres dans d'autres établissements de ce type avec l'aide du programme du HCR. Actuellement, il existe plus de 400 000 squatters dans les zones rurales et urbaines du pays.

51. Pour relâcher la pression croissante que ces réfugiés exercent sur des services sociaux déjà surchargés et insuffisants, ainsi que dans les domaines du logement, des ressources alimentaires et de l'emploi, tant dans les zones rurales qu'urbaines, les autorités mettent actuellement au point des politiques et des programmes visant à établir ces personnes d'une manière méthodique et à leur fournir des services adéquats pour que leur niveau de vie soit acceptable par rapport à celui de leurs voisins soudanais et les aider ainsi à se suffire à eux-mêmes.

/...

Installation des réfugiés dans des établissements ruraux

52. Chaque établissement créé par les autorités soudanaises à l'intention des réfugiés est prévu pour assurer la subsistance d'un nombre moyen de 5 000 réfugiés par l'exploitation de petites étendues de cultures pluviales et/ou grâce à des emplois rétribués dans le cadre de vastes plans agricoles exigeant des travailleurs saisonniers affectés à diverses tâches agricoles.

Planification des établissements

53. Les autorités envisagent de compléter les communautés rurales existantes par la mise sur pied de vastes programmes d'installation rurale en vue de réimplanter plus de 100 000 réfugiés d'origine paysanne au cours de la période 1981-1982.

54. Les autorités soudanaises ont proposé à titre d'essai qu'un certain nombre d'emplacements, principalement dans la partie orientale du pays, deviennent des zones d'installation éventuelles où, après une période initiale de remembrement, les réfugiés devraient pouvoir subvenir à leurs besoins.

55. Après avoir visité plusieurs établissements ruraux déjà installés dans cette région du Soudan, de même que plusieurs emplacements proposés, la mission estime que l'on devrait reconsidérer le cas d'un certain nombre de ces emplacements.

56. Certains établissements existants et à l'état de projet se trouvent au nord de Gedaref, dans la province de Kassala. Une grande partie de cette zone est caractérisée par les cultures marginales qu'on y pratique là où les pluies arrosent les cultures et les pâturages, et par le manque d'eau dont ont souvent à se plaindre les agriculteurs ou propriétaires de bétail.

57. La mission a relevé maints indices (notamment de nombreux cadavres de bovins) montrant que, dans certains pâturages et certaines zones forestières, l'érosion a déjà fait des ravages. L'environnement naturel, de même que les agriculteurs et propriétaires de troupeaux soudanais de cette région, pourraient donc pâtir en fait de la présence de communautés de réfugiés si l'implantation et la planification de celles-ci ne se font pas avec soin.

58. La mission a observé que certains projets d'établissements qui avaient été prévus dans cette région - dans la région de Maharagat, par exemple, où 35 000 réfugiés se consacreraient à l'agriculture et à l'élevage - exigent d'importants investissements (les autorités soudanaises ont estimé que ce programme nécessiterait 13 millions de dollars). Comme l'on envisage la construction d'un aqueduc de plus de 30 kilomètres de long depuis la rivière Atbara jusqu'à Oum Gargour, pour l'alimentation en eau de sept villages par des réseaux de filtrage, la mission recommande de procéder, avant la mise en route du projet, à une évaluation minutieuse du coût-efficacité et de l'incidence sur l'environnement de cette proposition, à l'aide d'études de faisabilité très poussées.

/...

59. Etant donné les ressources limitées de la région (notamment en eau et en bois de chauffage), toute tentative faite pour intensifier et améliorer l'utilisation des ressources devrait être conçue dans la perspective d'un développement à long terme.

Approvisionnement en eau

60. Bien que le gouvernement ait fourni un appui substantiel en vue de l'approvisionnement de l'alimentation en eau, la mission a vu plusieurs communautés où, en raison de l'insuffisance de fonds, les réfugiés avaient été installés avant qu'on ne puisse les approvisionner en eau salubre. La mission a été informée que ce problème ne se poserait pas pour les nouvelles communautés.

Abris et travaux de construction

61. Dans la plupart des communautés, les réfugiés sont installés à leur arrivée dans des huttes traditionnelles recouvertes de chaume. Ces "tukuls" sont le type d'abri le plus répandu dans les zones rurales du Soudan. Dans certains cas, les réfugiés ont construit leurs propres huttes dans le cadre d'un programme d'auto-assistance.

62. La mission pense, comme le gouvernement, que ces abris sont adéquats et que la construction de logements par les réfugiés eux-mêmes doit être la règle plutôt que l'exception, ce qui correspond à la politique officielle, qui est d'encourager la création de communautés pouvant se suffire à elles-mêmes.

63. Avec l'assistance du HCR, le gouvernement a déjà alloué, ou inscrit au budget, des fonds pour la construction d'un dispensaire, d'une école primaire pour 600 élèves et d'un centre communautaire pour chaque communauté de 5 000 réfugiés. Ces bâtiments d'intérêt collectif sont construits en dur par des sous-traitants pour le compte du gouvernement.

64. A cet égard, on pourrait concevoir, organiser et exécuter des programmes de construction de bâtiments d'intérêt collectif, fondés sur l'initiative personnelle assistée, le travail étant rémunéré en vivres. Certes, les dépenses totales n'en seraient pas sensiblement réduites, vu la nécessité d'une supervision et d'une administration accrues, mais les réfugiés, dont bon nombre sont apparemment très motivés et semi-qualifiés, tireraient directement parti de ces possibilités d'emploi; ces projets constitueraient en outre une nouvelle étape dans la voie de la création de communautés autosuffisantes. (Des denrées alimentaires sont déjà distribuées dans certaines communautés par le PAM, le HCR et le gouvernement.)

Assainissement

65. La situation sanitaire dans les camps doit aussi être améliorée. Le gouvernement a déjà entrepris un programme pour faire construire et faire utiliser des fosses d'aisance familiales (et non communales).

/...

Réfugiés dans les zones urbaines

66. Il y a plus de 300 000 réfugiés au Soudan oriental et l'on estime que plus de 45 p. 100 d'entre eux venaient de centres urbains et se sont installés dans les zones urbaines. La grande majorité de ces réfugiés se sont fixés à Gedaref, Showak, Kassala et Port-Soudan.

67. La charge imposée par cet afflux massif de réfugiés sur un parc immobilier, une infrastructure et des services sociaux déjà inadéquats est supportée dans une large mesure par la population soudanaise des villes. La mission a noté des signes d'accroissement de tension sociale attribuable au surpeuplement, à la criminalité, aux maladies et au chômage.

68. Le gouvernement a fait de son mieux pour étendre à ces réfugiés urbains les avantages d'une infrastructure et de services sociaux limités, mais vu l'accroissement de la tension sociale, il étudie actuellement des programmes visant à établir une série d'"installations urbaines pour salariés" par la création, à la périphérie des villes, de nouveaux quartiers pour l'accueil des réfugiés déjà arrivés dans les centres urbains.

69. Cependant, comme la majorité des Soudanais de ces zones urbaines vivent eux-mêmes dans des conditions d'habitat inférieures à la norme, ne bénéficiant guère de services adéquats d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de possibilités d'emploi ou de conditions satisfaisantes en matière de santé, d'éducation et de sécurité, la mission a noté que la situation difficile où se trouvent les réfugiés urbains ne saurait être traitée indépendamment de celle de la population d'accueil.

70. Pour aider le Gouvernement et le peuple soudanais à dispenser les services requis aux réfugiés tout en mettant le gouvernement mieux à même de fournir des services adéquats à la population locale, la mission recommande d'accroître l'assistance internationale pour renforcer les institutions et les services gouvernementaux dans les centres urbains où le problème des réfugiés se pose avec le plus d'acuité.

71. A cet égard, la mission a été impressionnée par les programmes déjà mis en place par le gouvernement et les autorités locales dans certains centres urbains. Par exemple, la ville de Port-Soudan a une population de 300 000 habitants, dont un quart se composerait de réfugiés et qui s'accroît annuellement d'environ 10 p. 100 par suite d'une migration rurale de grande ampleur. Depuis 1969, le gouvernement et les autorités locales y ont entrepris un programme ambitieux et efficace, malgré des ressources limitées, d'autoconstruction assistée et de projets de trames d'accueil en vue d'améliorer les conditions d'existence dans les colonies de squatters de Port-Soudan. En fournissant une aide en matière de planification, quelques services collectifs, de l'eau et une infrastructure routière limitée, ce programme d'auto-assistance a profité à l'ensemble de la population des diverses zones desservies par le projet et ce, sans distinction entre squatters soudanais et squatters réfugiés et sans éloignement des habitants de leurs lieux de travail.

/...

72. La mission a noté que les renseignements disponibles sur les antécédents, les qualifications et l'expérience des squatters urbains sont inadéquats et qu'il conviendrait de mener des enquêtes détaillées dans ces installations urbaines spontanées avant de déterminer dans quelle mesure on pourrait créer de nouveaux emplois.

73. Comme base supplémentaire en vue de formuler ou de renforcer des programmes de logement, il conviendrait d'entreprendre des études socio-économiques et des évaluations quantitatives et qualitatives détaillées du parc immobilier existant, des insuffisances actuelles ainsi que des besoins et ressources futurs en matière de logement.

74. On trouvera dans le tableau suivant un état récapitulatif des projets proposés, avec une estimation des dépenses d'équipement et de fonctionnement pour une période de trois ans. Leur mise à exécution devrait suivre l'envoi d'une mission de planification technique sectorielle et d'élaboration de projets, ainsi qu'il est indiqué ci-après sous B.4.

Tableau 2

Etat récapitulatif du programme relatif aux communautés de réfugiés

(En dollars des Etats-Unis)

		Dépenses d'équipement	Dépenses annuelles de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement pendant 3 ans
S-1	Oum Ali	1 439 254	238 942	
S-2	Abouda	1 666 668	309 690	
S-3	Teneidba	1 514 956	314 968	
S-4	Mafaza	1 646 636	201 788	
S-5	Qala Nahal (existant)	2 625 142	23 880	
S-6	Tawawa	1 882 176	185 560	
S-7	Qala Nahal (3 villages)	5 777 322	696 428	
S-8	Souakin	797 000	80 290	
S-9	Lidrigawi I	2 731 324	133 654	
S-10	Fao	1 447 156	291 698	
S-11	Dar es-Salam	3 802 796	429 960	
S-12	Asutriba I	10 640 536	361 144	
S-13	Asutriba II	7 649 016	396 914	
S-14	Lidrigawi II	2 738 000	132 854	

/...

Tableau 2 (suite)

		Dépenses d'équipement	Dépenses annuelles de fonctionnement	Dépenses de fonctionnement pendant 3 ans
S-15	Showak	1 385 016	1 328 600	
S-16	Goz Rajab	2 462 880	203 744	
S-17	Port-Soudan ouest	7 649 016	396 914	
S-18	Agadi	5 636 756	690 428	
S-19	Maharragat (7 villages)	17 289 510	1 821 784	
S-20	Kilo 20	1 795 860	270 034	
S-21	Kit I et II			2 334 172*
S-22	Opari			1 397 892*
S-23	Tore I et II			2 491 272*
S-24	Karobe			1 254 532*
S-25	Morobu			1 374 792*
S-26	Boma			1 648 592*
S-27	Langbar			772 692*
S-28	Nasir			1 615 792*
S-29	Kala			1 492 492*
			8 509 274 (x3)	25 527 822
		82 577 020		39 850 050
	Budget total pour trois ans			122 427 070

* Comprend le montant des dépenses d'équipement et de fonctionnement pour trois ans.

75. Le Gouvernement soudanais est en relation avec le HCR concernant la possibilité de financer certains éléments de ce programme.

2. Aide alimentaire

76. Le but du programme d'assistance alimentaire est de permettre aux réfugiés de se suffire à eux-mêmes et plus spécialement de les rendre indépendants du point de vue alimentaire, particulièrement pour ce qui est des groupes vulnérables et des handicapés.

/...

77. On s'attend que tous les réfugiés seront installés dans les quatre catégories de communautés décrites plus haut. L'assistance alimentaire posée pour chacune des catégories est indiquée ci-après.

Communautés à la périphérie des villes

78. Une assistance alimentaire sera nécessaire, sur la base de rations semi-complètes pour trois mois et de rations partielles pendant trois mois, à titre d'encouragement à s'installer dans la nouvelle communauté et d'allégement des problèmes familiaux et sociaux résultant de ce déménagement.

Etablissements ruraux sur des terres agricoles

79. Une assistance alimentaire de deux ans est nécessaire dans le cas de cette catégorie, deux ans devant suffire aux intéressés pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Les approvisionnements alimentaires seront graduellement ramenés d'une ration complète c/ à une ration semi-complète d/ et finalement à une ration partielle e/, afin de passer progressivement du stade d'une assistance quasi totale à celui de l'autosuffisance alimentaire.

Etablissements où est pratiquée la culture

80. Pour inciter les réfugiés à se rendre dans ces camps, il conviendra de leur fournir, jusqu'à ce qu'ils parviennent à subvenir à leurs besoins, une assistance alimentaire pendant une période de deux ans (rations complètes pendant un an, rations réduites pendant six mois et rations partielles pendant six autres mois).

Autres établissements

81. Il faudra prévoir une assistance alimentaire durant la phase initiale de réinstallation. Des rations complètes seront distribuées à 5 000 réfugiés pendant 12 mois.

82. La population de réfugiés des communautés anciennes de Souki (Fath El Rahman et Awad El Sid) et de Oum Gulga se compose respectivement de 1 000 et de 700 veuves, vieillards et handicapés. Il conviendra de fournir des rations complètes à ce groupe de réfugiés pendant un an, période au cours de laquelle la situation devra être réétudiée pour savoir si l'assistance doit être renouvelée.

---

c/ Ration complète = 400 g de blé dur, 40 g de lait écrémé en poudre, 30 g d'huile alimentaire, 30 g de légumineuses - durée un an.

d/ Ration semi-complète = 200 g de blé dur, 40 g de lait écrémé en poudre, 30 g d'huile alimentaire, 30 g de légumineuses - durée six mois.

e/ Ration partielle = 40 g de lait écrémé en poudre, 30 g d'huile alimentaire, 30 g de légumineuses - durée six mois.

/...

83. La possibilité d'un nouvel afflux de réfugiés au cours des mois à venir ne peut être exclue et la situation des réfugiés dans le pays demeurera sujette à des variations inattendues qui demanderont des interventions ponctuelles.

Mécanismes locaux d'exécution

84. Ce sont les services de la présidence qui assumeront la responsabilité générale du projet. Le Commissaire aux réfugiés agira en tant qu'intermédiaire entre le gouvernement et le PAM pour les questions de politique générale. Il chargera un de ses adjoints de la fonction d'intermédiaire pour les questions liées à la gestion, la rédaction des rapports et les opérations comptables en matière de vivres. Ce Commissaire adjoint servira en outre de directeur du projet.

85. Le total des rations à distribuer pendant la durée du projet devra alimenter environ 126 000 réfugiés.

86. Le tableau qui suit présente un relevé des besoins prévus en matière de vivres pour les trois années à venir et peut être sujet à révision en fonction des besoins supplémentaires qui apparaîtront à mesure qu'on envisagera de créer de nouvelles communautés.

F-1 Besoins en denrées alimentaires

Produit	Quantité (en tonnes)
Blé	20 520
Lait écrémé en poudre	3 680
Matières grasses comestibles	2 760
Légumineuses	2 760
CPP	40

	Valeur totale
Transports extérieurs et surintendance	
Subvention pour convrir les dépenses locales de manutention, de stockage et de transport de vivres fournis par le PAM (blé dur : 20 520 tonnes à 19 dollars la tonne; autres produits à 49 dollars la tonne)	
Budget total pour trois ans	18 000 000 dollars

/...

87. Le Gouvernement soudanais a pris contact avec le Programme alimentaire mondial au sujet de la possibilité de financer certains éléments de ce programme.

3. Action sociale/services sociaux

88. On n'a pas encore mis au point un programme national de développement social des communautés de réfugiés; dans celles qui ont été visitées, certaines activités généralement incluses dans le secteur social n'ont pas encore été l'objet de l'attention requise. Classes d'alphabétisation, coopératives, industries artisanales et familiales, formation des femmes, programmes pour les jeunes, programmes d'auto-assistance, sont quelques-uns des projets entrepris à une échelle limitée et plus ou moins sur une base ad hoc par le gouvernement et les organisations bénévoles.

89. Il convient par conséquent de définir une stratégie en vue de faire entrer toutes ces activités de développement social dans le cadre d'une politique globale et bien conçue d'action sociale en faveur des réfugiés. Le principe de base d'une telle stratégie doit être que les réfugiés constituent une main-d'oeuvre potentiellement active dont il faudrait tenir compte dans le processus de développement socio-économique du pays d'asile et qu'il ne faudrait pas les aliéner psychologiquement ou socialement faute d'utiliser comme il convient toutes leurs capacités. Leur intégration à la vie socio-économique du pays d'accueil pourrait être réalisée par des activités productives de revenus et orientées vers le développement, jointes à des programmes d'aide sociale, de loisirs et, le cas échéant, de réadaptation qui devraient s'adresser à tous les groupes de réfugiés - femmes, jeunes, vieillards, enfants, handicapés et invalides, veuves, orphelins, etc.

90. Si une telle stratégie devait se traduire par un programme de travail à appliquer dans les communautés de réfugiés avec des chances raisonnables de succès, il faudrait envisager d'entreprendre sans délais injustifiés les activités concertées suivantes :

Collecte, classement et analyse de données statistiques détaillées sur la population de réfugiés au Soudan, avec notamment les renseignements suivants :

Chiffres globaux (pour les communautés organisées, les communautés de squatters, les zones urbaines, etc.);

Origine (pays et activité professionnelle);

Groupes d'âge;

Sexe;

Situation matrimoniale;

Etat de santé et condition physique;

Niveau d'éducation (le cas échéant);

Aptitudes linguistiques (langues vernaculaires, arabe, autres langues);

Qualifications et expérience professionnelles (le cas échéant).

/...

91. Une enquête par sondage sur les caractéristiques des personnes réfugiées dans la province de Kassala, entreprise en 1980 par le Département de statistique, peut être considérée comme un modèle utile pour la collecte des données, à condition de l'étendre afin d'y inclure le type de renseignements nécessaires pour la planification d'une action sociale et de services sociaux. Cette enquête devrait être suivie de l'étude approfondie décrite ci-après sous B.4, laquelle pourrait conduire à l'adjonction ultérieure de plusieurs programmes importants à la liste des projets de développement accéléré.

B. Assistance d'urgence au développement en vue de renforcer l'infrastructure économique et sociale du pays

92. On trouvera ci-après une description des programmes et projets destinés à renforcer l'infrastructure nationale et les services publics dans le domaine de l'enseignement, de la formation, de la santé et de l'agriculture. On trouvera également une description de l'assistance technique proposée.

1. Enseignement et formation

Enseignement

93. S'agissant d'un pays où le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire est de 50 p. 100 en 1980, il est évident que l'accroissement continuel du nombre des réfugiés provenant des pays voisins a déjà imposé au Gouvernement soudanais une lourde marge financière qui entrave son action dans le domaine des services sociaux.

94. En offrant une éducation aux enfants des réfugiés, en particulier dans les villes et les zones semi-urbaines, on met sérieusement à l'épreuve la capacité des écoles de répondre aux besoins des enfants de réfugiés en âge d'être admis dans les écoles primaires, intermédiaires et secondaires. L'effort demandé entraîne le déplacement des enfants soudanais, l'entassement des élèves dans les classes, une pénurie de mobilier et de matériel de base, l'utilisation, dans certaines régions, de moyens d'enseignement peu satisfaisants, et enfin un certain ressentiment social de ceux qui s'estiment lésés.

95. Il faudra donc soigneusement planifier et organiser et systématiquement dispenser l'enseignement offert aux enfants des réfugiés en procédant comme indiqué ci-après.

96. On doit disposer de statistiques à jour indiquant le nombre exact d'enfants d'âge scolaire dans tous les camps, afin de déterminer aussi exactement que possible le nombre de salles de classe et d'enseignants nécessaires par établissement. Avec de telles statistiques, on peut établir plus facilement la dimension et le nombre des établissements d'enseignement (primaire) qu'il y a lieu de créer dans les nouvelles communautés de réfugiés (par exemple dans le camp de Tawawa, près de Gedaref) et le nombre d'écoles supplémentaires qui sont nécessaires dans les zones d'installation plus anciennes.

97. En d'autres termes, les renseignements nécessaires pour déterminer quels sont les besoins dans l'enseignement primaire devraient se rapporter a) aux nouvelles communautés de réfugiés, b) aux communautés existantes, et c) aux écoles situées dans les régions urbaines et semi-urbaines des trois provinces (Kassala, mer Rouge et Nil Bleu).

98. D'après des estimations officielles tenant compte de la situation actuelle dans ces provinces et pour les trois catégories de région mentionnées, il faudra disposer de 48 écoles primaires entraînant des dépenses d'un montant estimatif de 11 millions de dollars (dépenses d'équipement d'exploitation pendant un an).

/...

99. On doit considérer qu'il s'agit là d'une énorme charge financière exigeant une étude plus détaillée de la situation avant mise en route du projet.

100. Etant donné le coût des autres services sociaux à assurer (santé, eau, hébergement), il n'est pas souhaitable d'essayer de dispenser dans les communautés de réfugiés un enseignement au-delà du niveau primaire. Cela revient à dire en fait que les établissements d'enseignement "moyen" et "secondaire" devront être accessibles aux enfants de réfugiés qui remplissent les conditions voulues pour y être admis. Les établissements d'enseignement moyen et secondaire (y compris les écoles professionnelles et techniques) étant très coûteux, il faudrait s'efforcer de renforcer ceux qui existent déjà, notamment en ajoutant des niveaux supplémentaires et en facilitant la tenue de cours du soir. Le coût estimatif des établissements d'enseignement moyen et secondaire à prévoir est de l'ordre de 10 millions de dollars.

101. L'enseignement professionnel et technique est très important pour les étudiants qui ont les qualifications et les aptitudes essentielles pour réussir dans des domaines de spécialisation. Mais si les aptitudes et les capacités intellectuelles pèsent pour beaucoup, la langue véhiculaire et la compétence dans le maniement de la langue généralement parlée et écrite par la collectivité limitent la portée de cet enseignement.

102. Il est donc nécessaire de prendre particulièrement en considération les besoins et aspirations des étudiants qui ne parlent pas l'arabe ou qui n'ont pas les connaissances linguistiques nécessaires pour être admis dans des établissements spécialisés. Pour répondre à ces besoins, le gouvernement a proposé un programme dans le cadre duquel l'anglais sera la langue véhiculaire.

103. Jusqu'ici, le Gouvernement soudanais avait pour règle d'envoyer dans les colonies de réfugiés des fonctionnaires spécialisés chargés des activités d'enseignement, d'orientation et d'inspection. Avec l'expansion proposée des établissements d'enseignement primaire, moyen et secondaire, le gouvernement envisage d'accroître le personnel enseignant en dispensant une formation pédagogique à des jeunes hommes et des jeunes femmes provenant des colonies de réfugiés.

Alphabétisation des adultes

104. Dans un pays dont 80 p. 100 des habitants sont illettrés, les efforts de développement seront considérablement freinés si l'on ne mène pas une vigoureuse campagne d'alphabétisation des adultes; elle devrait avoir pour but non pas seulement d'apprendre à lire et à écrire et à calculer, mais de contribuer à l'amorce d'une transformation favorable des attitudes et du comportement, d'une appréciation des valeurs, de l'acquisition de compétences et de l'épanouissement général de l'individu afin qu'il participe plus efficacement à la vie de la collectivité. Théoriquement, ces programmes d'alphabétisation devraient être fonctionnels, être liés aux programmes agricoles entrepris dans les zones de colonisation agricole, aux programmes de formation professionnelle et industrielle, aux programmes et activités de santé, de nutrition et d'économie ménagère et aux programmes de développement communautaire et de coopératives; ils devraient tendre à les améliorer tout en donnant à chaque individu un sens plus vif de ses responsabilités civiques.

/...

Besoins en matière de formation professionnelle

105. Si l'on veut déterminer assez exactement les besoins des réfugiés en matière de formation professionnelle, il convient de prendre un certain nombre de mesures et de décisions importantes.

106. Il faudra déterminer plus exactement le nombre des réfugiés d'origine urbaine qui ont besoin d'un emploi rémunéré hors du secteur agricole et avoir des indications détaillées sur le niveau de leurs compétences et de leurs connaissances dans les divers domaines d'activité. Il faudra établir le même genre d'estimations pour les communautés agricoles existantes ou prévues; même si la qualification professionnelle aura moins d'importance, il sera certainement souhaitable et parfois indispensable de renforcer la formation nécessaire pour assurer la bonne marche des petites entreprises artisanales ainsi que le bon fonctionnement et l'entretien des tracteurs.

107. Au surplus, étant donné le très grand nombre de réfugiés provenant de zones urbaines, en particulier d'Ethiopie, il faudra tenir compte des possibilités locales d'emploi et des possibilités de créer de petites entreprises, et commencer par prendre dûment en considération les facteurs importants et très nombreux qui entrent en jeu dans la création de ces entreprises.

108. Jusqu'ici de gros progrès ont été réalisés dans la création de communautés agricoles de réfugiés; ces derniers ont même eu parfois la possibilité non seulement de mettre en valeur des terres dans les régions où ils se sont installés mais aussi d'y exercer des activités rétribuées.

109. Pour ce qui est des colonies de réfugiés d'origine urbaine, de nouvelles études de fond sont indispensables si l'on veut que ces réfugiés soient en mesure d'arriver à subvenir à leurs propres besoins et aussi de contribuer à l'économie de l'ensemble du pays.

110. Trois grands domaines étroitement apparentés doivent être étudiés à fond, à savoir les compétences actuelles et autres atouts des réfugiés qui sont pour la plupart d'origine urbaine, les activités accessibles aux réfugiés et productives de revenus, et enfin l'organisation de services de formation appropriés.

111. En considérant les activités productives de revenus en général, on pourrait tenir compte de trois grandes possibilités, à savoir a) les possibilités d'emploi au voisinage de chaque communauté; b) les possibilités d'emploi ailleurs au Soudan ou outre-mer; et c) les possibilités de créer de petites entreprises.

112. On se rend pleinement compte que chacune de ces possibilités pourrait avoir des répercussions d'une grande portée sur la structure socio-économique du Soudan. Il faut donc entreprendre une étude approfondie en vue non seulement d'identifier les moyens permettant aux réfugiés d'origine urbaine d'arriver à subvenir à leurs besoins, mais aussi en vue d'éviter les nombreux problèmes qui pourraient surgir en raison de la situation complexe tenant au grand nombre de réfugiés par rapport aux populations locales et à leurs propres besoins socio-économiques.

113. Les petites entreprises et les services divers que l'on envisage de mettre en place éventuellement dans les colonies agricoles permettraient dans l'ensemble d'encourager le développement interne des colonies elles-mêmes et ne devraient pas poser de problèmes importants.

114. Si l'on tient compte des activités génératrices de revenu pour lesquelles on optera et des aptitudes, connaissances et autres qualifications actuelles des réfugiés, il y aura certainement des lacunes à combler si l'on veut qu'ils deviennent productifs et réussissent dans leurs entreprises. Cet effort sera indispensable dans le cas de ceux qui n'auront que récemment terminé leurs études. Une formation devra être dispensée dans de très nombreux cas et cette tâche constituera une lourde charge pour le Gouvernement soudanais dont les moyens de formation sont en général insuffisants par rapport aux besoins même du pays. On pourrait peut-être résoudre le problème en aidant à renforcer ou à appuyer les centres de formation professionnelle existants ou prévus et les écoles secondaires techniques qui se trouvent ou se trouveront dans les principaux centres de réfugiés, par exemple à Juba, Port-Soudan et Geradef. On pourrait envisager de doubler le nombre des classes et de donner au besoin des cours en anglais.

115. Pour la formation à dispenser aux travailleurs qui utilisent des tracteurs et autres machines agricoles et s'occupent de leur entretien, on pourrait se servir du centre de formation implanté à Tozi.

116. Le tableau ci-après, relatif aux projets à exécuter après accomplissement de la mission de planification sectorielle et d'élaboration des projets décrite plus bas, donne un état récapitulatif des dépenses d'équipement et d'exploitation pour trois ans.

/...

Tableau 3

Etat récapitulatif du programme d'enseignement et de formation

(En dollars des Etats-Unis)

		Dépenses d'équipement	Dépenses d'exploitation pour un an	Dépenses d'exploitation pour 3 ans
	Niveau primaire			
E-1	3 écoles	1 061 100	141 142	
	Niveau moyen			
E-2	Province de Kassala	6 212 520	338 908	
E-3	Province de la mer Rouge	1 863 756	101 670	
E-4	Province du Nil Bleu	931 878	50 834	
	Niveau secondaire			
E-5	Province de Kassala	2 050 000	93 256	
E-6	Province de la mer Rouge	1 025 000	46 628	
E-7	Province du Nil Bleu	2 050 000	93 256	
E-8	Kassala (enseignement commercial)	2 535 626	149 672	
E-9	Kassala (formation industrielle)	3 474 074	192 504	
	Cours divers			
E-10	Cours du soir		548 000	
E-11	Education des adultes		584 940	
E-12	Inspection de l'enseignement technique et de l'enseignement général		1 392 532	
E-13	Formation pédagogique dans des écoles bénévoles		46 400	
	Formation*			
E-14	Atelier polyvalent	2 074 760		496 536
		23 278 714	3 779 742 (x3)	11 339 226
	Budget total pour trois ans			35 114 476

* On n'a pas encore tenu compte de projets visant à renforcer la formation professionnelle.

/...

2. Santé

Généralités

117. Il convient de noter que dans certaines régions du Soudan oriental, les réfugiés représentent jusqu'à 30 p. 100 des patients des hôpitaux ou des bénéficiaires d'autres services de santé et que ces services leur sont dispensés gratuitement, comme aux Soudanais.

118. Le gouvernement se rend compte que la situation sanitaire dans les camps et l'état de santé des réfugiés ne sont pas satisfaisants et il s'efforce, avec des ressources limitées, d'améliorer l'environnement et l'hygiène, de fournir de l'eau salubre et d'encourager, à l'aide de moyens appropriés, la construction et l'utilisation de latrines privées; en outre, il cherche à intensifier les programmes d'éducation sanitaire.

119. Comme les soins de santé primaires et la lutte contre les maladies transmissibles - en particulier le paludisme - sont deux priorités du Plan de santé national, les réfugiés bénéficieront également de ces services. Le Ministère de la santé demande une assistance (financière, matérielle et technique) qui lui permettra de résoudre certains des problèmes suivants : ressources insuffisantes, moyens de formation limités, manque de cadres qualifiés pour pourvoir les postes nouvellement créés dans les services sanitaires, nombre inadéquat de lits d'hôpital, pénurie de matériel et déficiences logistiques. Une assistance dans ces domaines aidera à combler les lacunes actuelles et à améliorer ainsi les conditions sanitaires des réfugiés aussi bien que de la population soudanaise.

120. Il convient de noter que d'autres propositions d'assistance faites dans le présent rapport et qui doivent contribuer à améliorer les conditions socio-économiques des réfugiés auront sans nul doute un effet indirect favorable sur leur état de santé.

121. En général, les services médicaux et les services de santé offerts aux réfugiés correspondent aux services offerts par le gouvernement aux communautés rurales soudanaises dans les régions voisines, où il y a beaucoup à faire pour améliorer la portée et la qualité de ces services et le nombre de ceux qui en bénéficient; cet état de choses draine à l'extrême les ressources déjà insuffisantes du gouvernement.

Principaux problèmes de santé

122. Le paludisme est l'ennemi numéro un. Il sévit à l'état endémique dans l'ensemble du pays et à l'état hyperendémique dans certaines parties de la région méridionale. Les régions irriguées du Nord offrent également un milieu propice aux anophèles. Bien que l'éradication complète du paludisme n'ait pas été possible, on arrive à combattre cette maladie grâce à des efforts énergiques. Les principaux aspects de cette lutte sont l'éducation sanitaire, la formation aux techniques

agricoles permettant de réduire le nombre des terrains d'élection des larves, et une meilleure nutrition de la population locale afin d'empêcher le paludisme latent de se manifester.

123. Une autre catégorie de maladies que le gouvernement a placées sur sa liste de priorités sont celles qui sont dues aux mauvaises conditions sanitaires - en particulier les parasites, la gastro-entérite et les maladies épidémiques connexes. Ces maladies, particulièrement graves chez les enfants, ont une place de premier plan dans les programmes de soins de santé primaires et d'assainissement.

124. L'anémie, la malnutrition, les carences protéiques et vitaminiques sévissent surtout dans les régions semi-arides des provinces de Kassala et de la mer Rouge et frappent pratiquement tous les réfugiés, ce qui réduit sensiblement leur capacité de travailler dans le cadre de projets agricoles. Ces carences renforcent leur vulnérabilité aux maladies transmissibles et infectieuses telles que la tuberculose, la poliomyélite, la typhoïde, le kala-azar, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole, la méningite et la peste bubonique.

125. On ne saurait trop insister sur le fait que la plupart des problèmes sanitaires qui existent au Soudan sont liés aux conditions socio-économiques. Il est évident que la mauvaise santé et la pauvreté se renforcent mutuellement, mais on doit aller au-delà de cette constatation pour identifier les conditions socio-économiques et culturelles qui créent la pauvreté et qui portent atteinte à la santé. Ces conditions comprennent, dans diverses parties du Soudan, un climat et un environnement particulièrement rudes, une population insuffisamment instruite et consciente des questions de santé, d'assainissement et de nutrition, des attitudes culturelles et religieuses qui limitent fortement l'emploi de produits nutritifs d'une grande utilité potentielle et des méthodes thérapeutiques ou prophylactiques modernes, la présence de techniques telles que l'irrigation qui créent ou aggravent les dangers pour la santé, et enfin l'étendue même du pays, qui empêche une grande partie de la population rurale d'avoir accès aux services de santé.

Services de santé existants

126. On compte dans le pays 171 hôpitaux, environ 300 centres de santé, 1 000 dispensaires et quelque 1 500 postes sanitaires. Bien que le nombre d'hôpitaux et de médecins par habitant (1 pour 1 000 000 et 1 pour 25 000, respectivement) puisse être considéré comme satisfaisant par comparaison avec d'autres pays africains, la faible densité de la population, sa forte mobilité, le fait qu'il est difficile de se déplacer et que les transports coûtent cher, et enfin la répartition inégale des services médicaux représentent de graves inconvénients.

127. Dans la région orientale, où vivent près de 400 000 réfugiés, c'est-à-dire dans les provinces de Kassala et de la mer Rouge, on compte pour une population totale de deux millions d'habitants, 13 hôpitaux, avec un nombre total de lits correspondant à un pour 1 000. Neuf de ces hôpitaux n'ont qu'un seul médecin et l'on ne trouve des services spécialisés que dans quatre d'entre eux : à Port-Soudan, Kassala, New Halfa et Gedaref. En outre, il existe 79 dispensaires, 145 postes sanitaires et, à l'heure actuelle, 98 centres de consultation.

/...

Effet de la présence de réfugiés sur les services de santé

128. Il ne fait pas de doute que l'afflux de réfugiés a surchargé les services de santé existants, tant dans la région orientale que dans les provinces orientale et occidentale d'Equatoria. Les services existants étaient à peine suffisants pour les Soudanais; or ils ont dû être mis aussi à la disposition des réfugiés, dont l'état de santé était critique, ce qui a exposé la population indigène à des dangers supplémentaires.

129. A l'hôpital de Kassala, on a constaté que 24 p. 100 des lits étaient occupés par des réfugiés; il est arrivé qu'il y ait plus de réfugiés que de Soudanais hospitalisés. Environ 200 réfugiés bénéficiaient chaque jour des services de consultation externe. Si l'on compte une dépense de 15 livres soudanaises par jour pour les patients hospitalisés et de 0,3 livre soudanaise pour les malades non hospitalisés, on voit que la charge financière est lourde.

130. A port-Soudan, où les institutions bénévoles ont quatre centres de consultation pour les réfugiés, les patients sont renvoyés à l'hôpital civil pour les radiographies, les tests de laboratoire ou pour admission éventuelle. Ceci accroît encore la lourde tâche de l'hôpital, qui dessert déjà toute la ville et les zones avoisinantes. De même, à Gedaref, on a constaté que 69 590 réfugiés ont bénéficié en 1979 des services de consultation externe de l'hôpital. La même année, quelque 2 615 réfugiés ont été hospitalisés, 949 pour des interventions chirurgicales et les autres principalement pour paludisme, bilharziose, tuberculose, malnutrition, kala-azar et maladies des yeux.

131. L'afflux de réfugiés s'est également fait sentir dans de plus petits centres de la région, en particulier dans les hôpitaux ruraux de Doka, Hawata, Taktaok, New Halfa et es Souki, ainsi que dans des dispensaires et postes sanitaires. Vu les installations limitées dont ils disposent, il n'a pas été possible aux services de santé existants de répondre à tous les besoins et il est absolument nécessaire de perfectionner et d'étendre le programme de soins sanitaires.

132. Dans la région méridionale, où l'infrastructure des services de santé a grandement souffert au cours de la longue période de troubles civils, les services ont été débordés par le récent afflux de réfugiés.

133. A Darfur, dans la région occidentale, où quelque 7 000 réfugiés venant du Tchad ont fortement mis à contribution les services de santé, des mesures d'urgence s'imposent.

Extension nécessaire du programme de soins de santé

134. Pour faire face aux exigences supplémentaires que l'afflux de réfugiés a imposées au programme de soins de santé existants, il faudra suivre plusieurs lignes d'action. Celles-ci sont présentées ci-après sous forme d'aperçus d'activités liées à des projets qui devront être formulés plus en détail à un stade ultérieur.

Assainissement

135. L'assainissement joue un rôle essentiel dans la lutte contre les maladies endémiques et épidémiques. Outre la fourniture de matériel de base tel qu'outils pour creuser des latrines, etc., il faudrait également prévoir pour chaque zone d'installation une supervision adéquate qui sera assumée par un surveillant sanitaire. En outre, les centres de consultation se chargeront d'activités de promotion sanitaire, consistant notamment à conseiller les réfugiés en matière d'assainissement, d'hygiène, d'approvisionnement en eau salubre, de nutrition et d'autres activités de développement communautaire appropriées.

Groupes sanitaires mobiles

136. Les réfugiés ont apporté avec eux dans les régions où ils se sont installés en masse, des maladies, latentes ou non, qui aggravent les dangers menaçant ordinairement la santé de la population soudanaise. La migration des réfugiés qui cherchent un emploi étend encore les zones affectées par les maladies qu'ils transportent. Il faut donc inclure dans le programme de santé destiné aux réfugiés des régions dépassant leurs zones d'installation. En conséquence, des groupes sanitaires mobiles sont nécessaires pour un programme de santé efficace.

Programme nutritionnel

137. Eu égard à la multitude des problèmes de santé, une amélioration de l'état nutritionnel est d'une importance primordiale et doit être considérée comme un aspect essentiel du point de vue prophylactique. Cela s'applique en particulier aux réfugiés qui, ayant changé de milieu de vie, sont parfois privés de denrées alimentaires auxquelles ils étaient habitués et ne trouvent pas nécessairement pour autant des produits de remplacement adéquats. Le programme devrait comprendre les éléments suivants : étude des préférences et des tabous alimentaires; possibilité de cultiver les produits agricoles et horticoles nécessaires à une bonne nutrition; possibilité de faire de l'élevage - allant des chameaux aux lapins - et de la pisciculture afin de fournir des sources de protéines; et mise au point de méthodes d'enseignement pour faire accepter de nouvelles denrées alimentaires ou de nouvelles méthodes de préparation et de stockage des aliments qui soient acceptables dans le contexte religieux et culturel des intéressés. La mise en application de ce programme exige de l'ingéniosité et de la persévérance et pourrait être confiée à des organisations bénévoles travaillant en collaboration avec les Ministères de la santé et de l'éducation. Les centres de consultation et les centres de développement communautaire dans les zones où vivent les réfugiés pourraient servir de cadre à ce programme.

138. Le tableau ci-après donne un état récapitulatif des projets ainsi que des estimations des dépenses d'exploitation et d'équipement pour trois ans; la mise en application de ces projets devrait être précédée d'une mission de planification technique sectorielle et d'élaboration des projets, comme indiqué ci-après sous B. 4.

/...

Tableau 4

Programme de santé - résumé

(En dollars des Etats-Unis)

		Dépenses d'équipement	
H-1	Construction de nouveaux complexes de soins de santé primaires et matériel	2 656 000	
H-2	Construction de deux écoles de formation d'agents sanitaires des collectivités et matériel	1 000 000	
H-3	Construction d'installations de services de santé dans les provinces de la mer Rouge et de Kassala et matériel	9 038 000	
H-4	Véhicules de transport pour H-3 et activités d'assainissement	1 962 000	
H-5	Véhicules de transport pour H-1 et H-2	956 250	
H-6	Dépenses diverses (par exemple pièces de rechange)	200 000	
			2 800 000*
H-7	Agrandissement de l'hôpital de Loa		1 083 000*
H-8	Centre de santé de Kajo-Kaji		1 463 240*
H-9	Amélioration de l'hôpital de Kajo-Kaji		684 000*
		15 812 250	6 031 040
	Budget total pour trois ans		21 843 290

* Y compris dépenses d'équipement et d'exploitation pour trois ans.

/...

3. Agriculture

Généralités

139. L'économie soudanaise repose essentiellement sur l'agriculture qui intervient pour 40 p. 100 dans le PIB et pour plus de 95 p. 100 dans les exportations. En outre, 80 p. 100 environ de la population exerce une activité rétribuée dans le secteur agricole.

140. Ce qui caractérise l'agriculture soudanaise, c'est la coexistence d'un secteur moderne, faisant appel aux techniques d'irrigation et de mécanisation et orienté vers la production de coton, d'arachides, de sucre et de sorgho, et d'un secteur traditionnel qui ne nécessite pas de gros investissements. Le premier secteur est représenté par d'importantes entreprises du secteur public telles que le Gezira Board et la Rahad Corporation où le gouvernement joue un rôle essentiel d'animateur, alors que les petits propriétaires ne bénéficient que d'une assistance limitée.

141. A en juger par les résultats obtenus, on peut penser que le Soudan évitera désormais de se lancer dans des entreprises spectaculaires et ambitieuses, même si certaines d'entre elles ont atteint un niveau de production considérable. Il met actuellement l'accent sur l'accroissement de la productivité des unités existantes, appelées à demeurer l'élément essentiel du secteur agricole et la cheville ouvrière de l'économie.

Bétail

142. On évalue le cheptel soudanais à 15 millions de bovins, 11 millions de caprins, 2 millions de camélidés et environ 16 millions d'ovins. Cette ressource n'a pas encore été pleinement exploitée et ne joue donc pas entièrement le rôle qui devrait lui revenir dans l'économie nationale. Il existe des possibilités d'améliorations sensibles, en particulier dans les domaines de l'aménagement des parcours, de la zootechnie et de la santé animale.

Volaille

143. Les efforts consentis pour encourager des élevages de volaille en batterie sur une grande échelle ont donné des résultats notables au Soudan. Il conviendrait maintenant de mettre en place également des unités de production plus petites à financement local.

Pêcheries

144. Le potentiel de ce secteur n'a pas encore été exploré mais dépasserait 240 000 tonnes par an.

Etablissements agricoles

145. Bon nombre des établissements agricoles seront situés dans la zone orientale du pays propice aux cultures pluviales, que viendra compléter l'élevage de bétail.

/...

Des emplacements de rechange ont été prévus par le gouvernement au cas où les études techniques montrent que les zones de peuplement actuellement proposées ne sont pas viables.

146. Le projet proposé devrait comporter notamment un élément de formation intensive. Dans la période initiale, des experts locaux expérimentés seront nécessaires pour former les vulgarisateurs qui devront être recrutés de préférence parmi les réfugiés, avec pour objectif un vulgarisateur pour 1 000 agriculteurs.

147. Le gouvernement a demandé que le projet existant de mécanisation pour les établissements agricoles soit renforcé et complété par de nouveaux systèmes d'alternance de cultures.

148. On trouvera ci-après un résumé des propositions concernant l'agriculture; pour de plus amples indications sur les besoins techniques dans ce secteur, voir la section TFM7 relative aux études préparatoires complémentaires.

Tableau 5

Résumé du programme agricole

(En dollars des Etats-Unis)

		Dépenses d'équipement	Dépenses annuelles d'exploitation	
A-1	Reboisement de Kassala	20 233 540		
A-2	Quatre projets d'élevage	1 942 000	419 000	
A-3	Création de deux cliniques vétérinaires	1 292 000	149 920	
A-4	Unité vétérinaire mobile	152 000	38 000	
A-5	Création de deux exploitations agricoles laitières	2 391 000		
A-6	Création de deux établissements avicoles	608 000		
A-7	Tracteurs pour le projet de formation		2 000 000	
A-8	Projet d'équipement à traction animale		60 000	
A-9	Développement des pêcheries à Souakin			3 758 700*
		26 618 540	2 666 920	(x3) 8 000 760
	Budget total pour trois ans			31 178 000

* Y compris les dépenses d'équipement et d'exploitation pour trois ans.

/...

4. Assistance technique, avant exécution des projets, à la planification sectorielle et à la conception finale des projets du Comité national d'aide aux réfugiés

149. Pour permettre le lancement des projets dans les délais voulus et accélérer leur exécution, une série de missions techniques sectorielles devrait immédiatêtre envoyée au Soudan pour compléter la planification, l'étude de faisabilité et la mise au point définitive des projets correspondant aux propositions gouvernementales énumérées dans le présent rapport.

150. Il pourra en résulter dans certains cas des ajustements et des modifications aux projets pour tenir compte des exigences techniques et pour obtenir une formulation plus détaillée et des estimations plus précises des coûts avant de passer à l'exécution. Le gouvernement a accepté de fournir des emplacements de rechange pour les projets de peuplement si les études de faisabilité montrent que les propositions actuelles ne sont pas techniquement viables.

151. On trouvera ci-après une liste résumée des missions sectorielles nécessaires :

Tableau 6

Etat récapitulatif des besoins en matière de missions de faisabilité technique

(En dollars des Etats-Unis)

TFM-1	Développement régional Planification de nouveaux établissements	16 000
TFM-2	Elaboration de programmes de logement intégrés	250 000
TFM-3	Planification et élaboration de projets pour d'autres activités d'action sociale et de développement social	35 000
TFM-4	Planification en vue de renforcer le système d'enseignement	50 000
TFM-5	Planification en vue de renforcer les services de santé	50 000
TFM-6	Planification en vue de renforcer le système de formation	20 000
TFM-7	Planification et élaboration de projets pour les programmes agricoles dans les zones d'installation des réfugiés	320 000
	Total	741 000

/...

152. On trouvera ci-après une description préliminaire des objectifs et une évaluation des coûts, l'état définitif devant être arrêté à Khartoum en consultation avec le Commissaire aux réfugiés.

TMF-1. Développement régional : planification de nouveaux établissements

153. Ce projet devrait être conçu sous la forme d'un programme accéléré de renforcement de la capacité gouvernementale de planification du développement régional en vue de créer de nouveaux établissements, l'accent étant mis sur les objectifs suivants :

Etablir l'infrastructure matérielle et les directives d'application des programmes en cours d'exécution ou dans la filière pour la réinstallation des réfugiés en les intégrant au programme global de développement rural et urbain.

Définir des stratégies rentables de la répartition de la population et des activités de développement économique afin de tirer un profit maximum de toutes les ressources humaines et naturelles disponibles et de réaliser pleinement leur potentiel.

Formuler des plans d'utilisation des sols visant à garantir un développement national rentable et socialement avantageux; prendre des dispositions contre toute dégradation de l'environnement résultant d'une exploitation des ressources excessive, inopportune ou socialement inacceptable; repérer les incompatibilités dans l'utilisation des sols; définir les dates optimales d'installation, les dimensions et les emplacements appropriés pour de nouveaux établissements.

Identifier et situer les principaux projets de développement économique et social supplémentaires éventuels dans les divers secteurs et définir les objectifs des études de faisabilité à entreprendre pour les projets qui concernent directement les réfugiés.

Ce projet a pour but de répondre aux besoins immédiats en matière de choix du site et de la planification des nouveaux établissements. Toutefois, il doit se situer également dans une perspective de préinvestissement en définissant les principaux projets sectoriels pouvant donner lieu à des investissements induits.

Il est recommandé d'envoyer en mission préparatoire d'un mois un planificateur régional expérimenté en vue de préparer le dossier détaillé du projet, de déterminer les apports spécifiques et d'établir une estimation des coûts, ainsi que d'évaluer les possibilités locales en matière de main-d'oeuvre qualifiée et de personnel gouvernemental de contrepartie.

Le coût de la mission préparatoire est évalué à 16 000 dollars, et le coût du projet global devrait osciller entre 300 000 dollars au minimum et 600 000 dollars au maximum, en fonction des possibilités locales en matière de main-d'oeuvre et d'information.

TFM-2. Elaboration de programmes de logement intégrés

154. Il est urgent d'élaborer des programmes de construction de logements si l'on veut commencer à satisfaire aux besoins pressants en la matière des centres urbains les plus affectés par une émigration rurale massive qu'aggrave encore l'afflux des réfugiés. En particulier, il faut répondre aux besoins spécifiques suivants :

Développer et appliquer des programmes novateurs afin d'assurer aux familles à faible revenu le minimum nécessaire en matière de logements, d'infrastructure physique et de services sociaux.

Créer des emplois et des sources de revenus grâce aux activités de construction et à leurs effets élevés de multiplication sur l'économie.

Mettre en place les mécanismes nécessaires pour faciliter l'accès au crédit, afin que le gouvernement puisse utiliser les fonds publics au bénéfice d'un maximum de personnes qui n'ont pas actuellement les moyens voulus pour se loger décemment.

Mobiliser les ressources communautaires en tant que telles afin de stimuler et d'encourager la construction et l'accès à la propriété de logements individuels et les projets de développement communautaire en coopération.

Répertorier et quantifier les coûts et effets respectifs des normes, matériaux et méthodes de construction de remplacement et, sur cette base, développer la production sur place et l'utilisation de matériaux de construction adaptés aux besoins de la majorité de la population en matière de logements.

Vu l'ampleur du problème et les ressources limitées dont dispose le gouvernement, celui-ci pourrait entreprendre, avec une aide bilatérale et/ou multilatérale, une série de projets pilotes qui répondraient aux besoins prioritaires en matière d'hébergement, d'infrastructure matérielle et de services sociaux et serviraient en même temps de catalyseurs pour d'importants placements ultérieurs de capitaux.

Il s'agirait là d'un projet de développement accéléré. Une phase d'assistance préparatoire conduirait à élaborer et mettre au point des projets de logement pilotes adaptés aux besoins et aux ressources disponibles et pouvant attirer des investissements induits importants.

Le coût de la phase d'assistance préparatoire (six mois) est évalué à 250 000 dollars.

/...

TFM-3. Planification des services d'action sociale et le développement social

155. La collecte des données énumérées ci-dessous devrait être entreprise ou préparée dans le cadre d'une première visite d'inspection technique d'une durée d'un mois :

Recrutement d'agents de développement social et/ou communautaire pour travailler à plein temps dans les camps de réfugiés;

Création ou renforcement, selon les cas, de services d'orientation et de conseils dans tous les centres urbains où existe une concentration de réfugiés;

Délivrance de cartes familiales de rationnement;

Construction de centres polyvalents ou de bâtiments communautaires dans tous les camps de réfugiés.

Etude du marché du travail aux niveaux national, provincial et des districts, et estimation de ces besoins avec projections à long terme;

Enquête sur les besoins des marchés aux niveaux national et local en ce qui concerne la production commercialisable éventuelle des camps de réfugiés;

Enquête sur les apports actuels et, si possible, futurs aux projets à entreprendre dans le cadre de ces programmes sectoriels, afin de connaître les sources qui pourraient contribuer financièrement, matériellement et/ou techniquement à l'exécution de ces projets.

Dès que les données statistiques requises seront disponibles, une équipe d'experts pluridisciplinaire pourrait être envoyée au Soudan pour un mois afin d'entreprendre une étude globale approfondie et une enquête sur toutes les activités génératrices de revenus pouvant être entreprises par les réfugiés et présentant des chances raisonnables de commercialisation, tant au Soudan qu'à l'étranger, ainsi que sur toutes les autres activités sociales pouvant contribuer à mieux intégrer les réfugiés à la vie sociale de leurs communautés, de façon que les programmes d'action sociale et de développement social dans les établissements de réfugiés puissent être conçus sur une base solide, dans l'intérêt socio-économique des réfugiés et, en dernière analyse, de leur pays d'asile.

L'équipe d'experts devrait comporter des représentants des organisations suivantes : HCR, UNESCO, FISE, OIT f/ et CEA g/. Elle devrait étudier et

f/ Programme des emplois et des compétences techniques pour l'Afrique.

g/ Centre africain de formation et de recherche pour les femmes.

/...

recommander des initiatives et des projets liés aux domaines d'activité suivants (la liste ci-après n'étant pas limitative) : éducation des adultes - alphabétisation fonctionnelle - activités de coopération et formation - programmes pour la jeunesse - artisanat, industries familiales et petite industrie - formation professionnelle (proportionnée aux besoins répertoriés et aux projets réalisables) - sports et activités de loisir - programmes de réhabilitation pour les groupes d'handicapés et de personnes frappées d'invalidité.

Le coût de ces services est évalué à 35 000 dollars.

TFM-4. Renforcement de l'enseignement

156. Une étude d'ensemble du secteur de l'enseignement est nécessaire pour déterminer les buts et objectifs fondamentaux de l'enseignement, compte tenu des facteurs politiques, socio-économiques et culturels influant sur les tendances générales de l'enseignement au Soudan, dans le cadre de la région d'Afrique, et compte tenu aussi des besoins fondamentaux et des aspirations des communautés. Ce n'est que par une analyse sectorielle de cette nature qu'on pourra arriver à une évaluation réaliste de l'enseignement et de l'ampleur du problème et, partant, des ressources financières et humaines nécessaires.

157. Il faudrait trois spécialistes de l'enseignement ou une équipe de l'UNESCO pendant trois mois pour établir des descriptifs plus détaillés et des estimations de dépenses définitives pour un programme visant à renforcer le système national d'enseignement, déjà surchargé du fait des réfugiés. Le coût de ces services techniques sera de 50 000 dollars.

TFM-5. Renforcement des services de santé

158. Pour identifier plus précisément les besoins résultant, dans le secteur de la santé, de la charge supplémentaire imposée aux services existants par l'afflux de réfugiés et pour mieux déterminer le coût et la nature de l'assistance requise, l'OMS ou des techniciens de la santé publique devraient entreprendre immédiatement une étude approfondie, qui prendrait trois mois. Cette étude déboucherait sur une série plus complète de descriptifs et d'estimations des dépenses, et faciliterait ainsi l'exécution rapide du programme.

159. A cet effet, les services de trois techniciens seraient nécessaires pendant trois mois, au coût de 50 000 dollars.

TFM-6. Renforcement du système de formation

160. Il est recommandé de procéder aussi rapidement que possible à une étude de faisabilité approfondie, afin de faciliter l'attribution systématique d'emplois générateurs de revenus aux réfugiés, essentiellement dans les centres urbains mais aussi dans les zones rurales, afin de compléter leurs revenus et promouvoir le développement des colonies agricoles. Il s'agirait de :

Rassembler et classer des données sur le niveau de compétences, de connaissances et autres qualifications des réfugiés.

Identifier les possibilités d'emplois rémunérés à proximité des établissements urbains, ailleurs au Soudan et à l'étranger.

Déterminer la possibilité de créer de petites entreprises, compte tenu des marchés potentiels, de la distribution, de la disponibilité de matières premières, des locaux existants et des compétences des réfugiés.

Compte tenu de ce qui précède, formuler des propositions d'ensemble en vue de l'attribution systématique d'emplois productifs de revenus aux réfugiés. Ces propositions contiendraient des données précises sur les besoins en matière de formation et sur la façon d'y répondre.

161. Les services de deux spécialistes de la formation ou fonctionnaires de l'OIT seraient nécessaires pendant deux mois, ce qui coûterait 20 000 dollars.

TFM-7. Programmes agricoles dans les zones d'installation des réfugiés : planification et élaboration des projets

162. Comme l'indique le volume II de la documentation établie pour la Conférence tenue du 20 au 23 juin 1980, il n'a pas été possible, faute de temps, de faire toutes les études approfondies nécessaires. La mission pense que le Gouvernement soudanais dispose des compétences voulues surtout, pour la phase exploratoire, mais la FAO pourrait fournir, sur préavis relativement court, les services d'experts nécessaires pour compléter leurs efforts.

163. Il faudra des spécialistes de différentes disciplines pour une première évaluation des sites proposés pour des colonies comme Maharagat. Le gouvernement fournira les services de quatre techniciens (ingénieur du génie civil, hydrologue, spécialiste de l'aménagement des parcours et pédologue) et, sous réserve des fonds disponibles, la FAO pourrait fournir les services d'experts suivants (octobre-novembre 1980) :

Personnel	
Pédologue	6 mois de travail
Agronome	6 mois de travail
Hydrologue	8 mois de travail
Spécialiste des établissements ruraux	6 mois de travail
Sociologue	6 mois de travail
	32 mois de travail
Coût	160 000 dollars
Matériel et services d'appui	70 000 dollars
Total	230 000 dollars

/...

Formation

Le gouvernement a demandé qu'une équipe d'experts-conseils soit envoyée dans l'avenir immédiat pour formuler et évaluer des programmes de formation dans les domaines suivants :

Vulgarisation agricole	3 mois de travail
Entretien (mécanisation)	2 mois de travail
Entreposage au niveau des fermes	2 mois de travail
Gestion agricole	3 mois de travail
Total	10 mois de travail
Coût total	50 000 dollars

Pêcheries

Le gouvernement envisage de développer le centre de pêcheries dans la mer Rouge en utilisant les bâtiments de l'ancien centre de pèlerinage de Souakin. Le projet proposé prévoit la construction de bateaux (150 dans un premier temps) et la formation de 600 réfugiés et ressortissants selon une formule intégrée. Il faudra faire appel à un financement extérieur pour pouvoir exécuter ce projet.

Le gouvernement a demandé les services d'un spécialiste de la commercialisation du poisson de la FAO pendant trois mois pour mener à bien cette étude.

Coût total 15 000 dollars

Sylviculture

Il faudra un spécialiste du reboisement (pendant deux mois) pour formuler un programme d'exploitation pour une zone située au nord de Showak, qui est la région centrale de production de bois de chauffage, de matériel d'emballage et surtout de gomme arabique (Acacia senegalensis). Dans le cadre de ce programme, les travailleurs seraient rémunérés en aliments. Le coût des services d'experts s'élève à 10 000 dollars.

Aviculture

On demande trois mois de services de consultants pour la formulation d'un programme d'élevage de volaille selon les méthodes traditionnelles, compte tenu des besoins de la population et des conditions locales. Le coût de ces services est estimé à 15 000 dollars.

Animaux de trait

Le gouvernement a demandé l'assistance de la FAO pour formuler et exécuter un projet piloge, analogue à celui qui est appliqué dans la zone occidentale des collines de Nouba, en vue de développer l'utilisation des boeufs comme traction animale des machines agricoles. Le coût de ce projet n'a pas encore été établi.

5. Liste des projets de développement accéléré dont le Gouvernement soudanais est en train d'établir les coûts

AD-1 Ponts Bailey reliant de nouvelles communautés de réfugiés ayant d'importants programmes d'irrigation

AD-2 Petites industries

AD-3 Petit fonds pour groupes vulnérables

AD-4 Appui administratif au bureau du Comité national

AD-5 Etablissement de Souakin

AD-6 Programme d'hébergement de réfugiés et ressortissants dans les zones urbaines

AD-7 Amélioration des transports fluviaux dans le Soudan méridional

APPENDICE I

Assistance internationale au programme en faveur des réfugiés au Soudan

1. La communauté internationale commence à prendre conscience de la charge de plus en plus lourde que constitue le problème des réfugiés, comme le montre la liste des dispensateurs d'assistance donnée ci-après. Si elle a certes réagi positivement pendant la première phase des opérations de secours au cours des années écoulées, il convient de souligner que l'assistance fournie reste bien en deçà de ce qui est nécessaire aujourd'hui pour amorcer le processus de réadaptation, de réinstallation et de développement communautaire ainsi que pour renforcer les services nationaux comme l'exige l'accroissement substantiel de la population dû à l'afflux de réfugiés.

2. L'assistance des organismes suivants a grandement facilité l'établissement des descriptifs détaillés des projets et la préparation de la conférence internationale sur les réfugiés, qui a eu lieu en juin 1980 :

Agency for International Development des Etats-Unis (US/AID)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Commission économique pour l'Afrique (CEA)

Commission des Communautés européennes

Conseil international des agences bénévoles

3. Le programme en faveur des réfugiés au Soudan a reçu une aide importante par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), du Programme alimentaire mondial (PAM) et d'institutions bénévoles.

4. Par l'intermédiaire du HCR, les pays et l'organisation régionale ci-après ont affecté des fonds à l'assistance aux réfugiés : Allemagne (République fédérale d'), Australie, Autriche, Etats-Unis d'Amérique, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse, et la Communauté économique européenne.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après ont fourni une assistance par l'intermédiaire du HCR : Aktion Leprahilfd, Aust Care, Caritas (Pays-Bas), Caritas (République fédérale d'Allemagne), Conseil finlandais pour les réfugiés, Help Aged, OXFAM (Royaume-Uni), Save the Children Fund (Royaume-Uni) et RADDA Barnen (Suède).

6. Au Soudan, les institutions bénévoles ci-après ont des programmes d'aide aux réfugiés : Association de coopération et de recherche pour le développement, ASME Humanitas, Catholic Relief Services, Fondation Ford, HJEMET, Comité international de la Croix-Rouge, LALMBA, Médecins sans frontières, Secours de l'Eglise norvégienne, Save the Children, AID/Soudan, Conseil soudanais des églises (également financé par le Gouvernement suédois), Croissant-Rouge soudanais, Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et Croix-Rouge suisse.

APPENDICE II

Organigramme

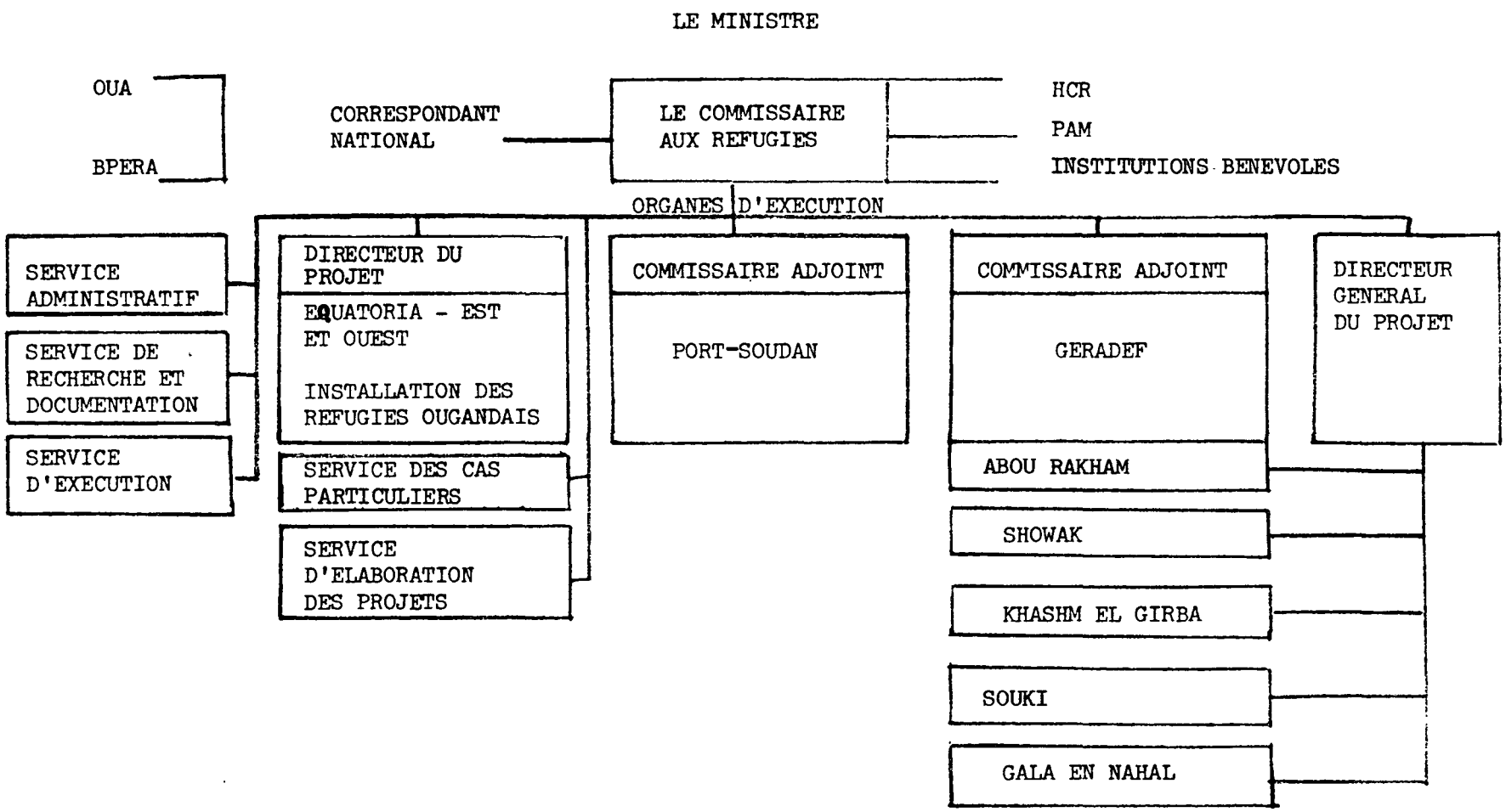

/...

APPENDICE III

Carte du Soudan indiquant les emplacements de projets d'établissement de réfugiés

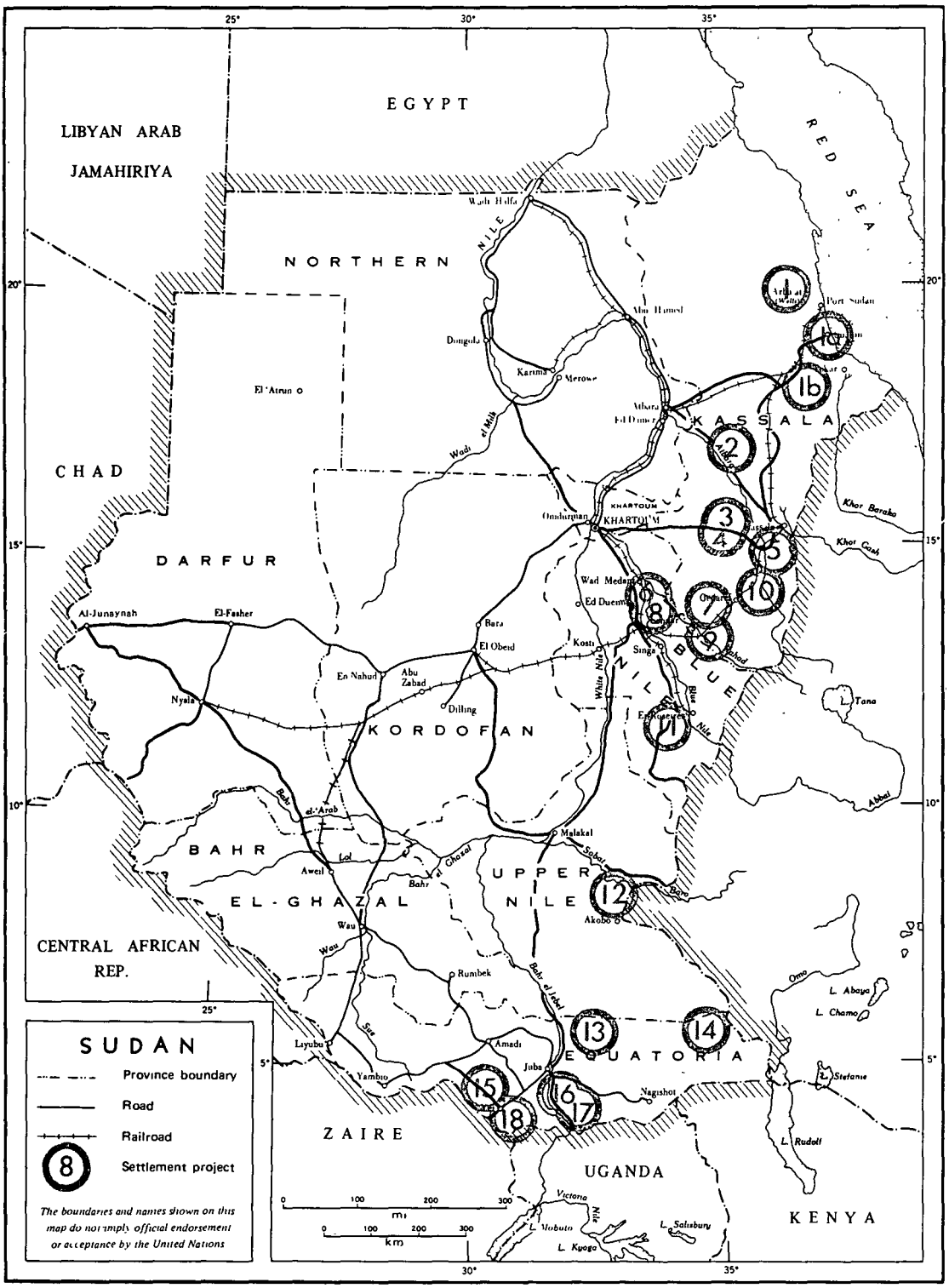

MAP NO. 1434 REV. 2 UNITED NATIONS
AUGUST 1980

Légende de la carte indiquant les emplacements de projets

Emplacements	Nombre de réfugiés
1. Asutruba I (établissement périphérique)	4 000 extension
Asutruba II (établissement périphérique)	9 000
Port-Soudan Ouest (établissement périphérique)	9 000
1a. Souakin (pêcheries)	5 000
1b. Marafit (établissement rural)	10 000
2. Lidergawi I et II et Qoz Ragab (salariés)	15 000
3. Kilo 20 (salariés)	6 000
4. Maharagat (établissement rural)	35 000
5. Showak (établissement rural)	5 000
Abouda (établissement rural)	6 000
Oum Ali (établissement rural)	6 000
6. Fao (établissement périphérique)	6 000
7. Tawawa-extension (établissement périphérique)	5 000
8. Tenedba (établissement rural)	5 000
Mafaza (établissement rural)	5 000
9. Qala en Nahal (établissement rural)	15 000
10. Dar es Salam (établissement périphérique)	12 000
11. Agadi (établissement rural)	1 500
12. Nasir (établissement rural)	5 000
13. Langbar (établissement rural)	5 000
14. Boma (établissement rural)	5 000

/...

	Emplacements	Nombre de réfugiés
15.	Tore I (établissement rural)	2 000 (addition)
	Tore II (établissement rural)	2 000 (addition)
16.	Kala (établissement rural)	5 000
17.	Kit I (établissement rural)	2 000 (addition)
	Kit II (établissement rural)	2 000 (addition)
	Opari (établissement rural)	2 000 (addition)
18.	Morobo (établissement rural)	5 000